

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Acte d'engagement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône relatif à la démarche d'assurance qualité du Laboratoire Départemental d'Analyses dans le cadre de son accréditation COFRAC.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à engager la collectivité dans la poursuite de la démarche qualité menée par le Laboratoire Départemental d'Analyses en signant la déclaration qualité annexée au rapport, destinée à être intégrée aux engagements du LDA figurant dans le manuel qualité, pièce constitutive du dossier à transmettre au COFRAC.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**